

Introduction

*Christine RAIMOND, Florence SYLVESTRE,
Dangbet ZAKINET*

Les ressources en eau et en végétation qui caractérisent les lacs d'Afrique subsaharienne en font des lieux de vie privilégiés pour les sociétés humaines. L'ancienneté de leur occupation est variable en fonction de l'histoire et des nuisances à maîtriser pour s'adapter à un milieu parfois inhospitalier. L'absence de sociétés « hydrauliques » est remarquable dans le bassin du lac Tchad jusqu'au milieu du xx^e siècle, où s'observaient dans les zones humides fluvio-lacustres de faibles densités de population et peu de grands aménagements. Les sociétés lacustres ont au contraire cherché à s'adapter à un environnement favorable mais souvent fluctuant, en suivant la ressource en eau au gré des saisons et en partageant l'espace entre plusieurs activités. La gouvernance territoriale et la régulation de l'accès aux ressources naturelles reposent sur ces interrelations étroites entre processus hydro-écologiques, organisation sociale et cultures.

Les lacs tchadiens diffèrent autant par leurs caractères physiques et les sociétés qui les habitent que par les modes de gouvernance. Les lacs Fitri (800 km²), Léré (40 km²) et Tréné (7 km²) sont intégrés dans un territoire plus vaste maîtrisé par une chefferie centralisée et hiérarchisée assurant le gouvernement du territoire et la régulation des droits d'accès. Le sultanat bilala est installé au Fitri depuis le xvi^e siècle par droit de conquête. Il assure depuis lors l'administration de l'ensemble des populations installées dans son territoire, rassemblé depuis la colonisation française jusqu'en 2016 en un seul canton. Une alliance ancienne avec les Arabes transhumants Djaatne leur octroie un droit d'usage saisonnier, selon des règles d'accès négociées et arbitrées par le sultanat. La chefferie moundang dirigée par le *Gong* de Léré est moins ancienne et s'appuie, elle aussi, sur une hiérarchie de chefs de villages. Ces deux chefferies existent encore aujourd'hui, même si leur puissance et leur légitimité diminuent face à la diversification des acteurs du territoire et aux réformes administratives successives.

Les autres lacs tchadiens ne disposent pas de cette unité de gestion territoriale, maîtrisée par une seule institution coutumière. Le lac Tchad (10 000 km² depuis le début des années 2000) s'étend sur quatre pays frontaliers et partage son territoire entre plusieurs groupes. Les insulaires Boudouma occupent les îles de la cuvette nord du lac et dans les archipels, et ont été pendant longtemps les seuls à habiter l'espace lacustre. De grands empires se sont succédé sur les rives : sultanats Kotoko, empire du Kanem-Bornou, Mobber et Arabes constituent autant de modes de vie et de gouvernance différents qui se sont déployés à l'écart du lac considéré comme une vaste zone d'insécurité et d'insalubrité. Ce n'est qu'avec le retrait des eaux du lac à la suite des sécheresses des années 1970 à 1980 que cet espace est devenu attractif pour une population aux origines très diverses et qui s'est rapidement densifiée. Si les chefferies établies sur les rives ont tenté de suivre la progression de la création des villages à l'intérieur du lac, les règles d'accès et leur régulation y sont nouvelles et en constante redéfinition. Le retour de l'insécurité, marqué par les exactions du groupe Boko Haram et les mesures exceptionnelles liées à l'état d'urgence, remet tout le système en question.

De taille beaucoup plus modeste, le lac Iro est occupé par une société acéphale qui n'a pas d'institution de régulation de l'accès aux ressources naturelles et les activités s'y déroulent selon un système d'auto-organisation. L'appropriation des ressources en eau douce des lacs Ounianga, au cœur du Sahara, s'est faite au gré des guerres et des conquêtes. Un système complexe d'héritages familiaux transmet les palmeraies de génération en génération, mais ni les lacs ni les sources, dont l'emplacement varie en fonction de l'ensablement, ne sont appropriés individuellement ni gérés par une institution collective. La situation change avec l'attribution du label Patrimoine mondial de l'Unesco et la création d'un comité de gestion des lacs en 2012.

Dans tous ces lacs, l'eau et les ressources liées sont considérées comme un bien commun indivisible et inaliénable régies par un ensemble de règles plus ou moins anciennes, qui évoluent avec l'arrivée de nouveaux acteurs localement et les nouveaux cadres administratifs et politiques. La multiplication des conflits dans les zones lacustres, où se concentrent les activités de contre-saison dans un contexte de forte vulnérabilité, et les enjeux d'un retour « au développement » dans le lac Tchad, imposent de mieux comprendre ces systèmes de régulation endogènes. C'est l'objectif de cette troisième partie, qui approfondit notre connaissance du fonctionnement des socioécosystèmes en analysant les pratiques et les conflits entre acteurs, révélateurs des évolutions en cours.

Les cinq chapitres qui composent cette partie proposent une lecture du socioécosystème des lacs Tchad, Fitri et Iro à partir des principales activités qui y sont pratiquées : l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. Ils précisent les systèmes de production, les modalités de l'accès aux ressources et le rôle des institutions locales de gouvernance.

Deux contributions portent sur une région peu connue du lac Tchad, dans la partie nigérienne de la cuvette nord. Située au nord de la grande barrière, qui

constitue un seuil de végétation à franchir pour la propagation de la crue venue du Chari, la cuvette nord est très vulnérable aux variations climatiques, marquées par plusieurs phases d'assèchement au cours du xx^e siècle. Ces conditions contraignent fortement les activités, qui ont connu un nouvel essor à partir de la fin des années 1990. Depuis 2013 et les débordements des actions de Boko Haram au Niger, cette zone est aussi très impactée par la crise sécuritaire. Pour mieux contrôler le lac Tchad où une partie du groupe Boko Haram s'était réfugiée, le gouvernement nigérien a expulsé la population et interdit toute activité dans le lac, créant *de facto* une zone de non droit où se recomposent les alliances et rapports de force entre éleveurs, mais aussi entre pêcheurs dont les activités ont repris avec un statut illégal. L'analyse de l'émergence de nouveaux conflits intercommunautaires entre des groupes de pasteurs qui n'ont jamais été en conflit auparavant démontre les enjeux de l'accès aux ressources pastorales lacustres devenues inaccessibles et les conséquences de la crise sécuritaire régionale.

Les autres contributions s'extrait de cette actualité brûlante pour replacer les systèmes de gouvernance dans leur évolution sur le temps long. Pour les activités de pêche et d'agriculture, qui s'inscrivent dans le même rythme saisonnier dépendant des crues, l'analyse des techniques, de la gestion des ressources et des conflits qui en découlent ne peut se faire sans mobiliser une connaissance fine du fonctionnement hydrologique et distinguer les pratiques en fonction des paysages contrastés à l'intérieur des lacs. Ainsi, sont analysées au lac Fitri les formes coutumières de la régulation foncière et la mise sous tension contemporaine de cette régulation sous l'effet de la pression démographique et de la montée en puissance de l'État au niveau local. La précision des informations apportées sur les pratiques permet de mieux comprendre les enjeux fonciers et l'influence de la chefferie traditionnelle pour ce lac. Les problèmes posés par l'émergence de l'État dans la régulation des ressources sont replacés dans un contexte politique national caractérisé par ses très faibles capacités institutionnelles et par la politisation – au service d'un système clientéliste – de la régulation des ressources naturelles. Ce chapitre souligne aussi la diversification des acteurs et la crise de légitimité du sultanat bilala, ce qui remet en question et en profondeur le système de gouvernance ancien.

Un apport original sur les logiques contrastées entre acteurs est celui de l'économie des échanges et de la contribution des zones lacustres à la sécurité alimentaire. Le bilan en produits agricoles (notamment céréalières) de la région du lac Fitri replace la dynamique de développement par rapport à la problématique de l'enclavement et des limites à l'exportation qu'il représente. Que ce soit pour le lac Iro ou Fitri, et encore dans de nombreux secteurs du lac Tchad, l'enclavement constitue un frein principal à l'essor d'une agriculture commerciale pourvoyeuse de revenus pour les producteurs et de produits alimentaires pour les villes. Au Fitri, le désenclavement en cours par la construction de la route nationale qui rejoint Ngoura à Ati accélère le développement de nouvelles filières commerciales, comme le poisson frais et la noix de doum, en s'appuyant sur un réseau de commerçants préexistant. Toutefois, le commerce reste encore très contraint par la variabilité environnementale et la précarité des conditions de

commercialisation des produits, ce qui explique l'alternance entre années excédentaires et déficitaires en produits céréaliers notamment.

Le dernier texte revient sur la question de la pêche avec une mise en perspective croisée entre les lacs Fitri et Iro sous l'angle des institutions et des pratiques permettant (ou non) sa régulation, en interrogeant la capacité des institutions coutumières à servir de support à des conventions locales modernes. Il fait écho au chapitre sur la pêche dans le lac Tchad sur la question de cogestion de la ressource halieutique, avec une mise en perspective par rapport à d'autres travaux sur la pêche continentale africaine. C'est en faisant l'analyse précise des pratiques locales de pêche, des conflits et des tensions en cours que sont identifiées des pratiques d'exclusion et définis de nouveaux territoires dans l'eau, à l'intérieur d'un espace théoriquement indivisible.

Finalement, toutes ces analyses renvoient aux réflexions sur la notion de commun et aux possibilités d'accueillir ou d'exclure de nouveaux groupes d'utilisateurs. Elles démontrent les spécificités d'un milieu lacustre pour la gestion foncière et sa gouvernance en général, mais ne dessinent pas d'avenir inéluctable en faveur ou non d'une institution locale idéale, ou au contraire totalement dépassée par les tensions et les conflits. C'est dans l'intermède de la définition des arènes sociales, où les acteurs agissent en fonction de stratégies propres et d'héritages historiques, que s'inventent les nouvelles formes de gouvernance.

Raimond C., Sylvestre Florence, Zakinet D.

Introduction de la partie 3 "Gouvernance des territoires, logiques sociales et hétérogénéité des acteurs".

In : Raimond C. (ed.), Sylvestre Florence (ed.), Zakinet D. (ed.), Moussa A. (ed.). Le Tchad des lacs : les zones humides sahéliennes au défi du changement global. Marseille : IRD, 2019, p. 205-208.

(Synthèses). ISBN 978-2-7099-2715-4